

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation sur les principes de la qualité de l'évaluation et du recrutement au CNRS

Pour le concours de recrutement chercheurs 2021 du CNRS, les classements faits par les jurys d'admissibilité des concours ne sont pas publiés sur le site du CNRS. Cette décision est une première depuis qu'Internet permet la publication des résultats. Ce changement a pour conséquence une régression de la transparence et un risque d'atteinte à l'équité. Le Conseil Scientifique du CNRS regrette cette décision. Il rappelle par ailleurs son attachement à la structure, à la composition et aux missions actuelles des sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique, en particulier en ce qui concerne la proportion d'élus et de nommés et le maintien de la représentation actuelle des corps d'enseignants-chercheurs et des chercheurs des autres établissements.

Texte adopté le 27 avril 2021 par 20 votes POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS

Dorothée BERTHOMIEU
Présidente du Conseil scientifique

Destinataires :

Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
Mesdames et messieurs les députés
Mesdames et messieurs les sénateurs
Monsieur Antoine Petit, président directeur général du CNRS
Monsieur Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
Monsieur Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources du CNRS
Messieurs les directeurs et madame la directrice d'Instituts
Mesdames et messieurs les membres du Comité d'éthique du CNRS
Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Conseils scientifiques d'Instituts
Mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente du Conseil national des universités